

DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI

D-2015/175

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Programme de 9 logements, cité Tirepois à Bordeaux - Résidence Valparaiso. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 9 logements locatifs sociaux financés en PLUS et situés au 9 cité Tirepois à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 2 T2 et 7 T3 et le programme comptera 6 places de stationnement pour automobiles. Ce programme comprend également des logements commercialisés en accession sociale à la propriété.

La Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 21 décembre 2011.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 9 logements x 5 000 euros = 45 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 45 000 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

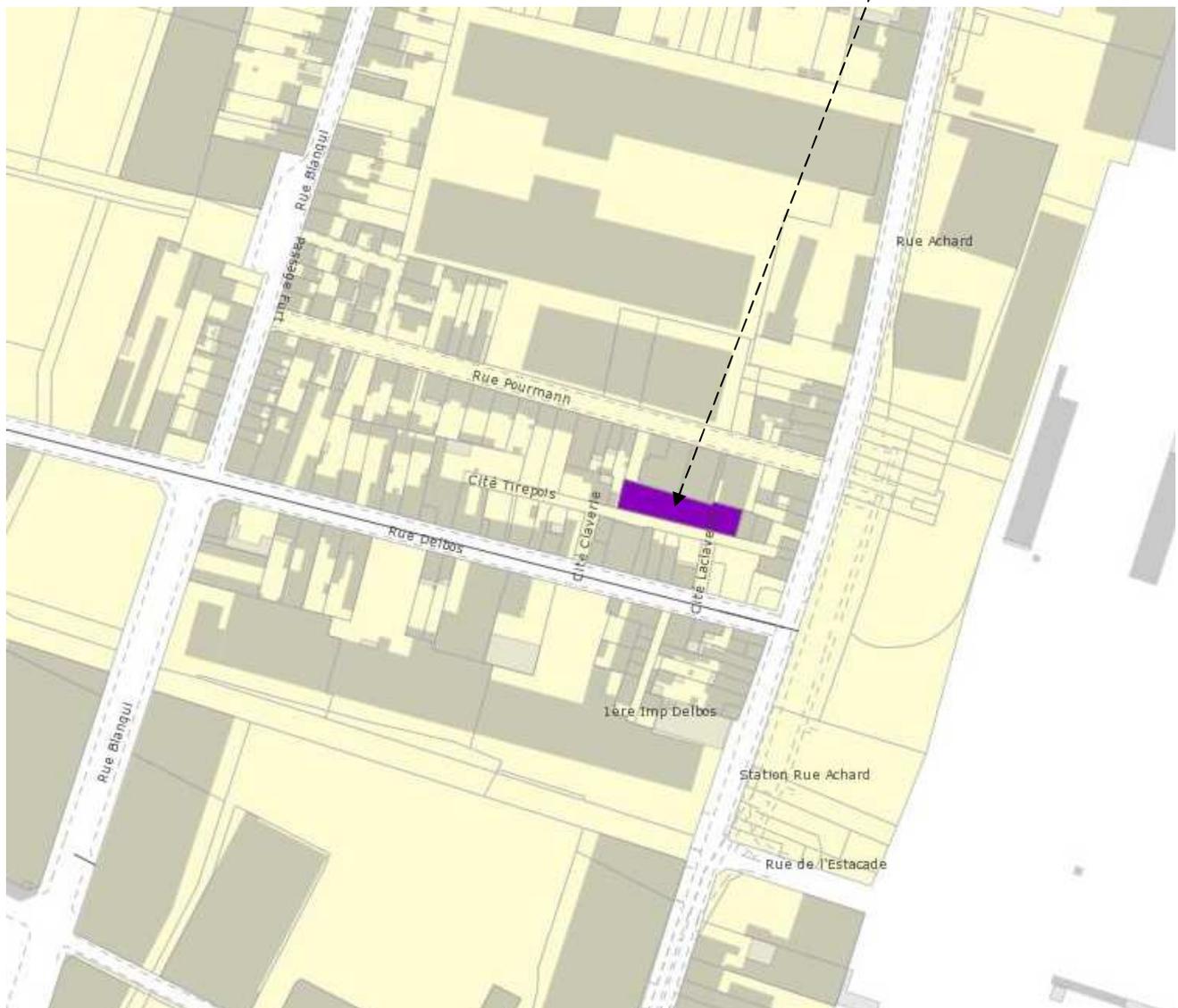
ADOpte A L'UNANIMITE

Plan de situation



Programme :
9 logements neufs
Cité Tirepois
Résidence Valparaiso

Opérateur : Aquitanis
Quartier : Bordeaux Maritime



D-2015/176

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Programme de 19 logements avenue d'Eysines et rue Soubiras à Bordeaux Caudéran. Résidence Saint Amand II. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 19 logements locatifs sociaux, dont 13 financés en PLUS et 6 en PLAI, situés avenue d'Eysines et rue Soubiras à Bordeaux Caudéran.

L'offre sera constituée de 5 T2, 4 T3, 4 T4 et 6 T5 et le programme comptera 19 places de stationnement pour automobiles.

La Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 18 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 19 logements x 5 000 euros = 95 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 95 000 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

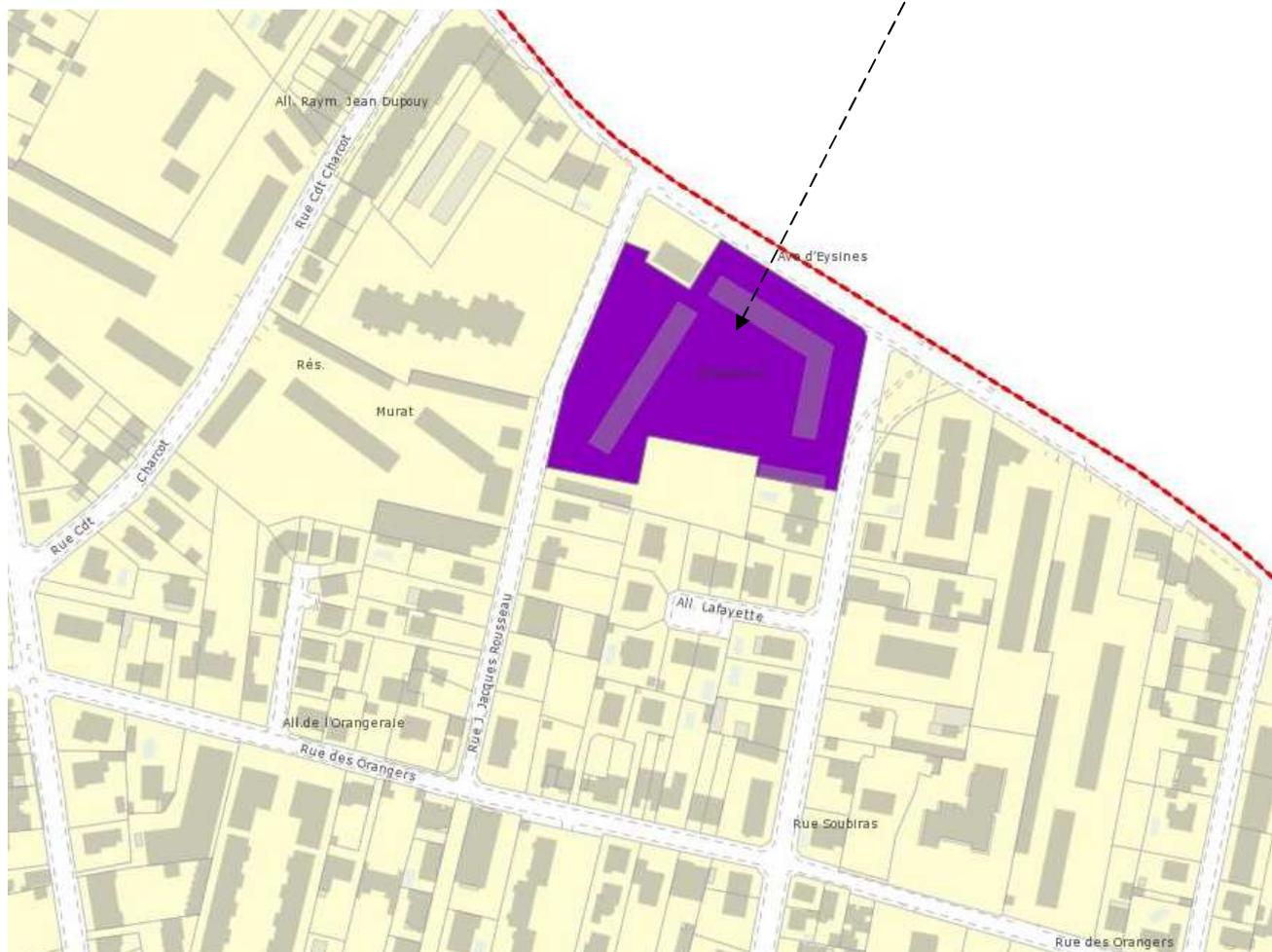
ADOpte A L'UNANIMITE

Plan de situation



Programme :
19 logements neufs
Avenue d'Eysines, rue Soubiras
Résidence Saint Amand II

Opérateur : Aquitanis
Quartier : Caudéran



D-2015/177

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS Programme de 28 logements sur la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux. Résidence Natura - Îlot A1.2 (GINKO). Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 28 logements locatifs sociaux, dont 19 financés en PLUS et 9 en PLAI, situés avenue des Quarante Journaux à Bordeaux, au sein de l'îlot A1.2 de la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux (quartier GINKO).

L'offre sera constituée de 6 T2, 12 T3, 7 T4 et 3 T5 et le programme comptera 17 places de stationnement pour automobiles.

La Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 10 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 28 logements x 1 500 euros = 42 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 42 000 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Plan de situation



Programme :
28 logements neufs
Îlot A 1.2 Ginko

Opérateur : Aquitanis
Quartier : Bordeaux Maritime



D-2015/178

Logements Locatifs Aidés. Opération en acquisition amélioration hors PNRQAD réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Programme de 1 logement situé 264 boulevard Albert 1er à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour la réhabilitation d'une maison de type 3 située 263 boulevard Albert 1^{er} à Bordeaux, financée en PLAI adapté et destinée au relogement d'une famille éprouvant des difficultés particulières d'accès au logement.

Ce patrimoine est mis à la disposition d'AQUITANIS par Bordeaux Métropole dans le cadre d'un bail emphytéotique.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 24 novembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération d'acquisition amélioration hors PNRQAD, le montant de subvention par logement est de 7 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville
- 1 logement x 7 500 euros = 7 500 euros.

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 7 500 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

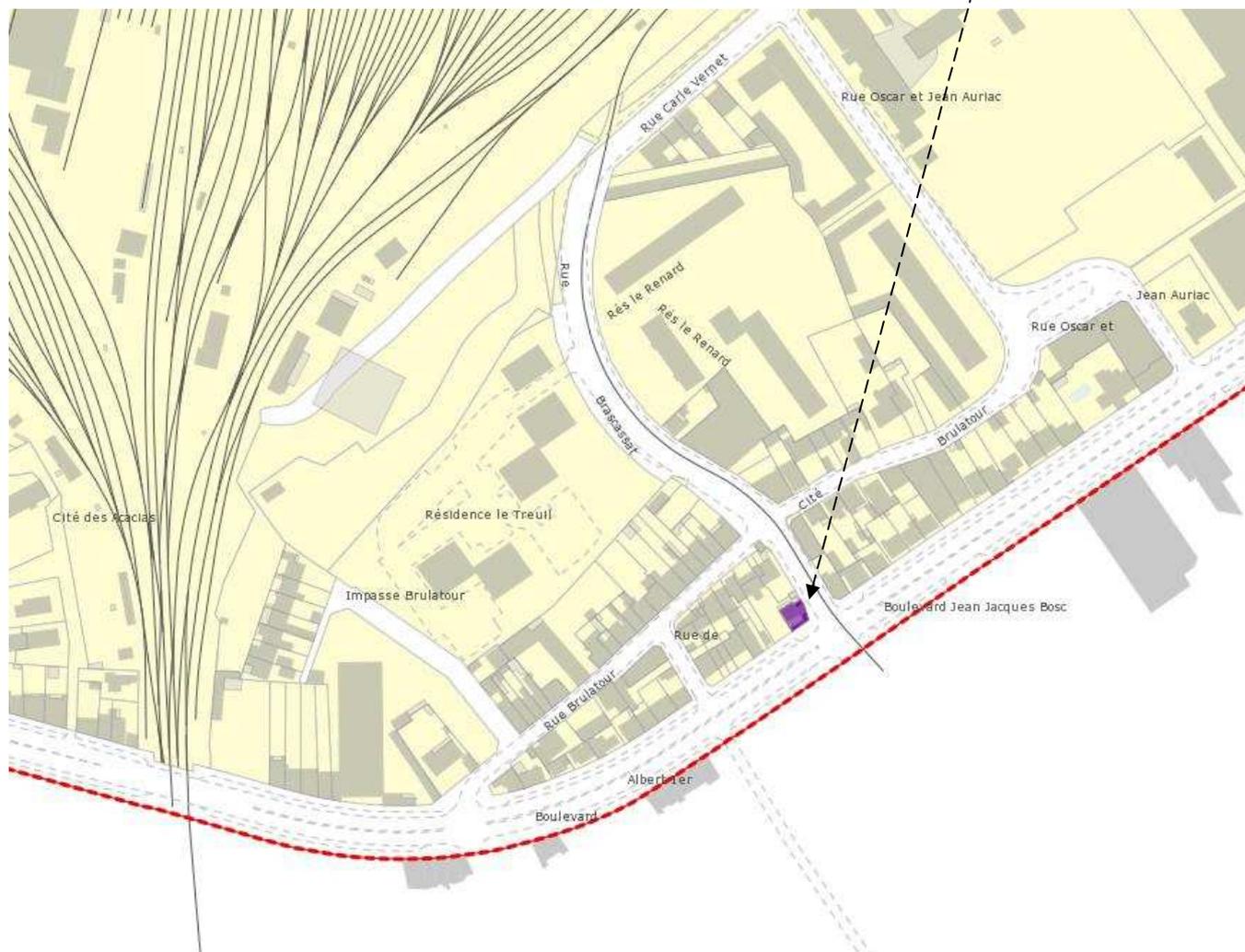
ADOpte A L'UNANIMITE

Plan de situation



Programme :
1 logement (acquisition-amélioration)
Maison individuelle
264 Boulevard Albert 1^{er}

Opérateur : Aquitanis
Quartier : Bordeaux Sud



D-2015/179

Aliénation par la SA d'HLM DOMOFRANCE de deux locaux professionnels situés 69 et 73 avenue Emile Counord à Bordeaux.

Accord de la commune. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L.443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation, les bailleurs sociaux peuvent céder des éléments de leur patrimoine autres que du logement. Dans cette perspective, la demande d'autorisation d'aliénation est transmise, par le bailleur social, au représentant de l'Etat dans le département qui doit à son tour consulter la commune d'implantation.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession par la SA d'HLM DOMOFRANCE de deux locaux professionnels, situés 69 et 73 avenue Emile Counord à Bordeaux, dans le quartier Chartrons Grand-Parc Jardin Public.

Ces locaux d'une surface totale de 77 m² se situent au rez-de-chaussée de la résidence « Nouveaux Chartrons » et sont actuellement loués à une société d'enseignement à la conduite automobile (Auto Ecole) qui désire en devenir propriétaire.

La vente de ce local permettra d'une part au bailleur social de reconstituer des fonds propres pour la réalisation de logements locatifs sociaux, et d'autre part de conserver la mixité fonctionnelle existante sur l'immeuble.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM DOMOFRANCE pour ces locaux professionnels.

ADOpte A L'UNANIMITE

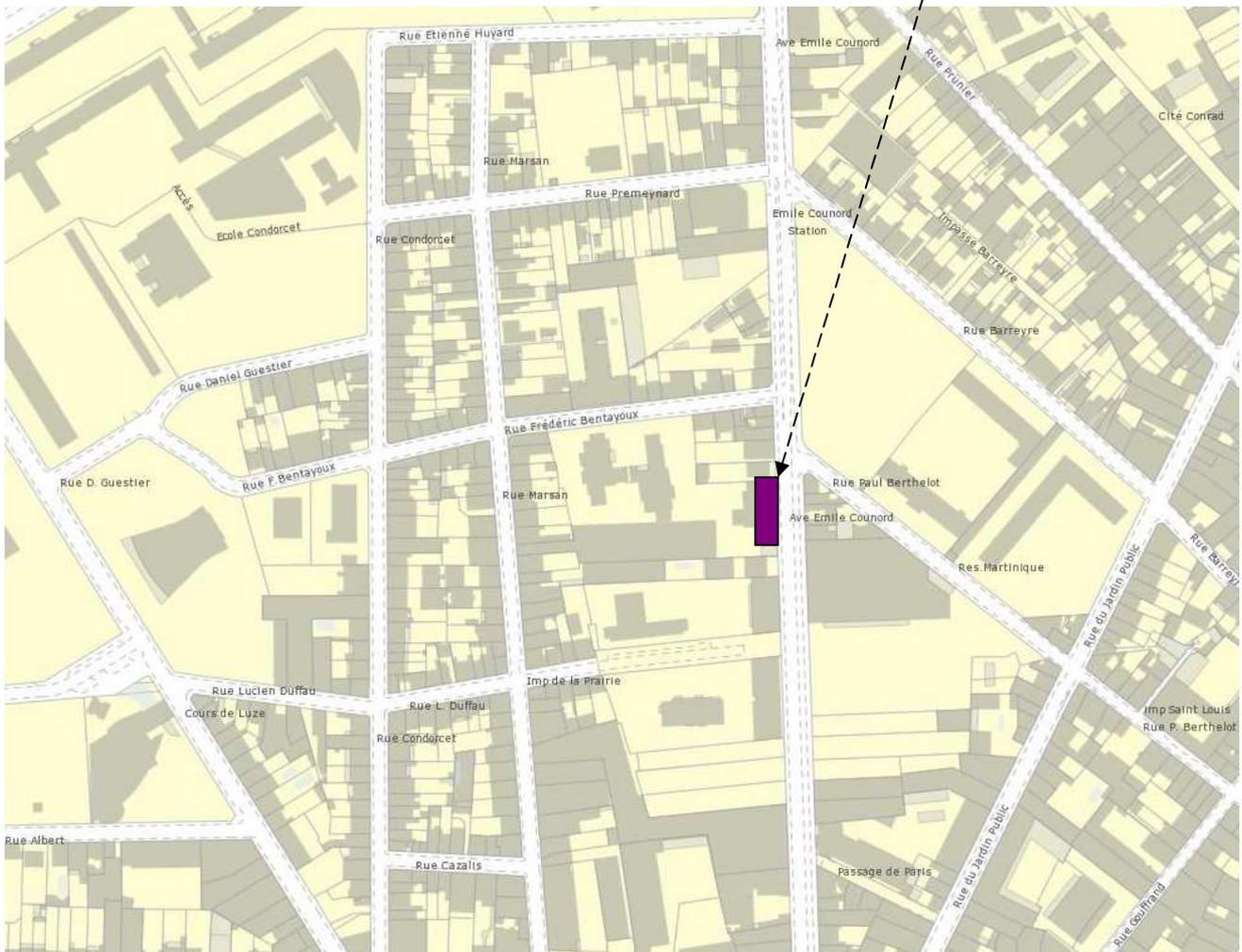
NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme Solène CHAZAL.

Plan de situation



Objet de la cession :
2 locaux professionnels
69 et 73 avenue Emile Counord
Résidence Nouveaux Chartrons

Organisme : Domofrance
Quartier : Chartrons Grand-Parc Jardin Public



D-2015/180

Aliénation par la SA d'HLM DOMOFRANCE de logements de la résidence « Charles Puyo », 26 rue Charles Puyo à Bordeaux.

Accord de la commune. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La commune de Bordeaux souhaite encourager les solutions qui permettent de faciliter les parcours résidentiels des ménages. A cet égard, les cessions de logements HLM constituent des opportunités d'accession à la propriété à prix modéré pour les ménages modestes et des classes moyennes et elles permettent de faciliter le changement de statut d'occupation pour les locataires, qui peuvent par ailleurs prétendre aux aides Passeport 1er Logement de la Ville pour acquérir ce type de logement. Outre ces avantages, la vente de logements HLM constitue également une ressource importante des bailleurs pour permettre la construction de nouveaux logements locatifs sociaux, et cette reconstitution de fonds propres est indispensable dans le contexte de production très dynamique de logements sociaux à Bordeaux.

A Bordeaux, les bailleurs sociaux ont sollicité des autorisations de cession pour 85 logements par an en moyenne au cours des deux dernières années. La vente est réalisée en priorité au profit des locataires occupants le logement. Les logements autorisés à la vente sont cédés progressivement aux locataires au fur et à mesure de la concrétisation de leurs projets d'acquisition, la cession complète d'un ensemble immobilier pouvant prendre jusqu'à 15 ans. Ces logements restent comptabilisés pendant 5 ans dans l'inventaire communal des logements locatifs sociaux à l'issue de leur vente effective.

En vertu des articles L.443-7, L.443-14 et L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, la demande d'autorisation d'aliénation est transmise, par l'organisme propriétaire, au représentant de l'Etat dans le département qui doit à son tour consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'avis de la Ville de Bordeaux pour la cession, par la SA d'HLM DOMOFRANCE, de logements localisés au sein de la résidence « Charles Puyo » sise 26 rue Charles Puyo à Bordeaux, dans le quartier Bordeaux Maritime.

Cette résidence, datant de 1987, comporte 20 logements collectifs dont 8 T2, 8 T3 et 4 T4. Chaque logement dispose d'un balcon. Le diagnostic de performance énergétique de ces logements fait état d'un classement en étiquette C (entre 91 et 150 kwh d'énergie primaire consommée au m² et par an).

En considération de ces éléments, je vous propose de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM DOMOFRANCE pour les 20 logements de la résidence « Charles Puyo » à Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

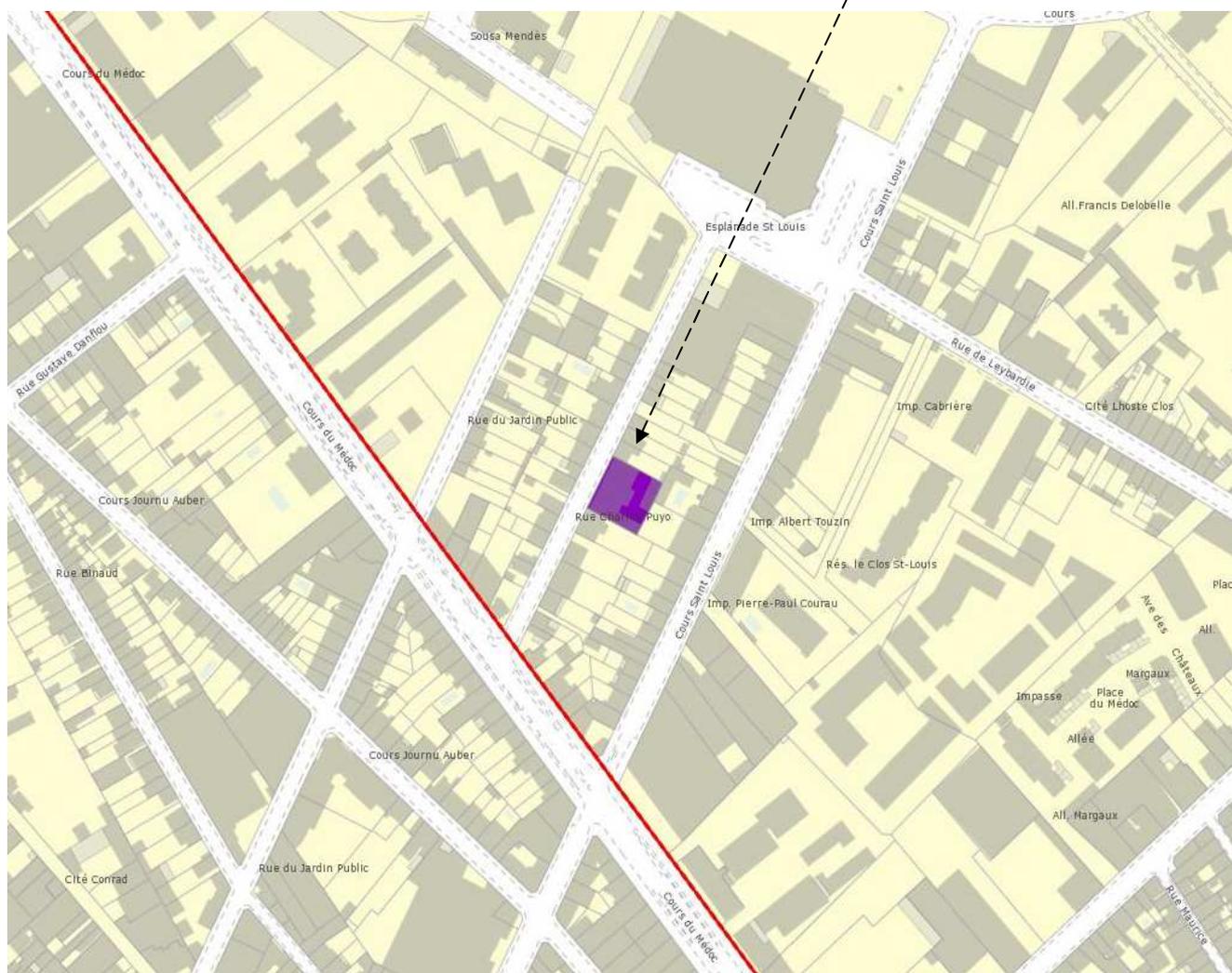
NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme Solène CHAZAL.

Plan de situation



Objet de la cession :
20 logements en cession HLM
26 rue Charles Puyo
Résidence Charles Puyo

Organisme : Domofrance
Quartier : Bordeaux Maritime



D-2015/181

**Aide à la création de structures de logements spécifiques.
Foyer de Jeunes Travailleurs de 64 logements réalisé par
Bordeaux Métropole Aménagement sur le site de Santé
Navale à Bordeaux - bâtiment Ferbos à Bordeaux. Demande
de subvention. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La question du logement des jeunes constitue un enjeu majeur pour la Ville de Bordeaux. Un Bordelais sur trois est aujourd'hui âgé de moins de 16 à 30 ans et la Ville constitue un pôle d'attractivité pour la formation et l'emploi des jeunes en regroupant 42% des publics de cette tranche d'âge de l'agglomération et 26% des jeunes du département.

Dans ce contexte, la commune de Bordeaux s'est engagée à soutenir le développement d'une offre de logement diversifiée pour les jeunes qui combine à la fois des solutions d'hébergement accompagné pour les publics les plus vulnérables, des résidences meublées à loyers modérés pour les jeunes en mobilité, et des logements plus autonomes dans le parc social ou privé.

Une convention cadre a été ainsi signée le 14 septembre 2014 avec les associations, la Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes, le Centre Communal d'Action Sociale, les organismes de logement social et les collecteurs du 1% afin de faciliter l'accès au logement et le parcours résidentiel des jeunes à Bordeaux.

Dans cette dynamique, Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) porte un projet de reconversion du bâtiment Ferbos sur le site de Santé Navale qui permettra la création d'un pôle de 179 logements pour jeunes dont 64 logements sociaux agréés en Foyers de Jeunes Travailleurs et 115 logements conventionnés pour étudiants.

Ce bâtiment patrimonial édifié au 19^{ième} siècle fera l'objet d'une réhabilitation complète.

La résidence proposera 168 studios pour personnes seules et 11 T2 afin de permettre également l'accueil de jeunes couples éventuellement avec enfants. Tous les logements seront meublés et équipés dans le but d'atténuer le coût d'installation des résidents et de faciliter leurs mobilités.

La résidence sera gérée par l'Association Jeunesse Habitat Solidaire qui s'appuiera sur une équipe de 10 personnes pour assurer l'accueil, l'animation, l'accompagnement socio-éducatif des résidents ainsi que la veille de nuit.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs accueillera principalement des jeunes salariés ou en formation ainsi que des publics s'inscrivant dans un parcours d'insertion socio-professionnelle. Les logements étudiants bénéficieront quant à eux d'une proximité immédiate avec les sections d'enseignement supérieur de Renaudel et des lycées, l'école des Beaux Arts et les unités de formation en Sciences Humaines du secteur Marne/Victoire.

La mise en œuvre de ce projet fait l'objet d'un partenariat avec Bordeaux Métropole, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la Caisse d'Allocations Familiales et le collecteur Alliance Territoires.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 février 2013.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, dans la limite de 300 000 euros par opération, et il s'applique uniquement sur la partie Foyer de Jeunes Travailleurs de cette opération, la partie destinée au logement étudiant bénéficiant quant à elle de conditions plus favorables en terme d'équilibre financier.

Montant de la subvention de la Ville

- 64 logements x 7 000 euros plafonné à 300 000 euros = 300 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% au démarrage sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 300 000 euros maximum,
- créditer la Société d'Economie Mixte Bordeaux Métropole Aménagement sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME SIARRI. -

La question du logement des jeunes constitue un enjeu majeur pour la Ville de Bordeaux. En effet, 1 Bordelais sur 3 est aujourd'hui âgé de 16 à 30 ans.

La Ville s'est engagée à soutenir depuis de très nombreuses années une offre de logements qui est diversifiée, qui porte à la fois sur des solutions d'hébergements accompagnés, de résidences meublées à loyers modérés, mais également de logements autonomes dans le parc social, comme dans le parc privé.

Une convention cadre a été signée le 14 septembre 2014 avec la Mission Locale, le CCAS, les organismes de logement social et les collecteurs du 1% pour faciliter l'accès au logement et le parcours résidentiel des jeunes à Bordeaux.

C'est dans cette dynamique que BMA a porté un projet de reconversion du bâtiment Ferbos sur le site de Santé Navale qui permettra la création d'un pôle de 179 logements pour des jeunes, dont 64 logements agréés en Foyers de Jeunes Travailleurs et 115 logements conventionnés pour étudiants.

Cette résidence sera gérée par l'Association Jeunesse Habitat Solidaire.

La mise en œuvre de ce projet ambitieux fait l'objet d'un partenariat avec Bordeaux Métropole, la Région, le Département, la CAF et le collecteur Alliance Territoires.

C'est donc une délibération classique pour une demande de subventions d'un montant de 300.000 euros.

J'ajoute que Mme JAMET avait en commission demandé des compléments d'informations qu'elle a reçus par courrier, et que nous nous proposons avec Elizabeth TOUTON lors d'un prochain Conseil Municipal – je ne connais pas la date exacte - d'avoir une présentation plus large du projet Santé Navale.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, vous savez qu'avec tous les Bordelais j'ai grandement regretté que Santé Navale soit rayée non seulement de notre ville, mais de la carte tout simplement, puisque l'école qui l'a accueillie ne porte pas ce nom.

Nous verrons sur son emprise de 2 ha prochainement des logements, des bureaux, des lieux d'hébergement touristique, des équipements de proximité, et nous votons aujourd'hui pour un Foyer de Jeunes Travailleurs.

Je vais vous étonner, je me réjouis de ce projet qui vient en cohérence avec l'objectif de formation et d'accompagnement des jeunes qui a été de tout temps porté par Santé Navale. Les anciens navalais partagent ce sentiment.

Permettez-moi de proposer que ce foyer prenne le nom de Foyer des Jeunes Travailleurs Santé Navale, ce qui viendra en complément de la dénomination qui sera donnée à l'allée centrale de cette zone.

L'Amicale de Santé Navale œuvre, vous le savez, pour faire perdurer l'esprit de Santé Navale sur le site. Vous me permettrez de plaider pour que la chapelle dont ils veulent faire un lieu de concertation, de formation et d'échanges, puisse être

mise à leur disposition, bien sûr, mais en plus en la propriété des associations de Santé Navale. C'est un très bel objet.

Santé Navale a marqué durablement notre ville. Nous souhaitons beaucoup, les Bordelais souhaitent beaucoup qu'au maximum du possible à la fois son esprit et sa présence puissent perdurer dans notre ville.

M. LE MAIRE. -

Mme CHAZAL

MME CHAZAL. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais compléter les propos de Mme SIARRI pour souligner que notre participation à l'effort de création d'habitat pour les jeunes est exemplaire alors qu'il s'agit d'une compétence du Conseil Régional.

L'offre de logements en résidences étudiantes conventionnées et en foyers de jeunes travailleurs et résidences sociales a progressé de 70% entre 2003 et 2013.

La Ville de Bordeaux a voté un régime d'intervention pour le financement des structures collectives de type foyers jeunes travailleurs et résidences sociales.

En 10 ans l'offre de logements pour les jeunes à Bordeaux a considérablement augmenté et nous poursuivons nos efforts. Quelques exemples :

La reconversion du restaurant universitaire de la Victoire en résidence étudiante par le CROUS ;

La résidence Cœur de Bastide par BMA ;

La résidence « Move Access » cours Edouard Vaillant ;

Le foyer Le Levain rue Paul-Louis Lande.

Les quelques exemples que je viens de citer représentent 530 logements.

A plus long terme l'offre sera complétée par 650 nouveaux logements destinés au jeunes mis en service d'ici 5 ans :

Le foyer dont nous venons de parler ;

Le Foyer de Jeunes Travailleurs prévu sur l'îlot Lesieur aux Bassins à Flot ;

La résidence « Easydom » pour les jeunes salariés aux Chartrons ;

La requalification du Foyer des Acacias à Euratlantique ;

Plusieurs résidences étudiantes aux Bassins à Flot et à Bacalan ;

Et une résidence pour jeunes sur Brazza près du futur Centre de Formation Inter-Régional de Saint Gobin.

Evidemment cette liste n'est pas exhaustive, mais elle montre notre politique volontariste en faveur du logement des jeunes qui pour nous est très important.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette opération sur le site de l'ex Ecole Santé Navale permet de donner une activité sur ce territoire et une actualité, mais de cacher un autre projet sur lequel nous sommes au point mort, je parle ici de la place André Meunier.

Une place qui devait devenir un havre de verdure offrant 1.500 m² d'aire de jeux dans la ville où le taux d'aires de jeux pour mille enfants n'atteint pas 2, alors qu'on atteint 9,5 à Rennes, ou encore 2,9 à Toulouse.

Une place qui a été réouverte aux piétons après des mois de privation pour les habitants d'un lieu de discussion, d'un lieu de respiration.

Aujourd'hui nous sommes bien inquiets sur l'avenir de cette place. Nous sommes inquiets que vous nous cachiez ici encore l'abandon d'un nouveau projet de proximité privant encore les Bordelais d'un élément de vie de proximité, d'un jardin créateur de souvenirs d'enfance au profit une nouvelle fois d'un équipement de prestige.

Nous souhaitons qu'ici vous nous donniez votre engagement sur le non abandon de la place André Meunier, de ses travaux et de son avenir.

M. LE MAIRE. -

Le projet de la place André Meunier n'est en aucune manière abandonné. Il faut simplement tenir compte d'un fait nouveau qui est les désordres constatés sur la construction du parking qui occupe une partie du sous-sol de la place et donc une partie aussi de la surface de la place.

Nous sommes en procès avec le constructeur. Nous attendons une expertise qui nous permettra de faire valoir nos droits.

En attendant j'ai demandé que le projet se poursuive en laissant de côté l'emprise correspondant à celle du parking.

Donc sur le reste, il faut bien sûr revoir les marchés puisqu'ils ont été passés dans un contexte un peu différent.

Mais le projet n'est en aucune manière abandonné, sauf la partie qui était prévue sur le parking, je le répète, qui, elle, sera évidemment peu accessible à des installations lourdes. Elle sera simplement engazonnée, puisque le toit du parking ne permet pas de supporter une installation plus lourde.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une observation et une question suite à l'intervention de Mme CHAZAL.

La première observation c'est que la compétence en matière de logement social appartient selon la loi : à la fois le PCI, fiscalité propre, c'est-à-dire à la Métropole et à la Commune, c'est l'article 66 pour le PCI de la loi L.R.L. du 13 août 2004, et concernant la commune c'est toujours cette loi 2004 et toujours l'article 66.

Ça veut dire que ce n'est pas à la Région de le faire, même si effectivement le Région Aquitaine et son Président sont extrêmement volontaristes en la matière.

La deuxième question : lorsque vous avez égrainé la liste des projets de la Ville en matière de logements étudiants j'ai cru entendre, peut-être allez-vous me le confirmer, que la Ville allait se positionner sur les anciens îlots Lesieur pour du logement étudiant, pour du FJT en particulier qui pourrait être confié au Foyer de Jeunes Travailleurs Le Levain.

Est-ce que vous nous confirmez bien qu'il s'agit ici des projets de la Ville ? Si oui, à quel horizon peut-on imaginer l'inscription dans les budgets des sommes nécessaires à la réalisation de ces logements de foyer de jeunes travailleurs ?

M. LE MAIRE. -

Une précision sur la réponse à Mme AJON. J'ai parlé de procès avec le constructeur. Pour l'instant nous sommes au stade de l'expertise judiciaire qui pourrait éventuellement déboucher sur un contentieux, mais nous n'en sommes pas encore tout à fait là.

Mme KUZIEW

MME KUZIEW. -

Je voulais rassurer Mme DELAUNAY sur la destination de la chapelle sur le site de Santé Navale puisque sa mise à disposition pour les anciens navalais faisait bien sûr partie du cahier des charges de définition de ce nouvel espace de quartier.

Donc vous pouvez être rassurée, elle sera bien mise à leur disposition.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE, Président de BMA le confirme ?

M. DUCHENE. -

Oui, je le confirme. L'espace sera bien attribué aux anciens de Santé Navale.

M. LE MAIRE. -

Mme CHAZAL

MME CHAZAL. -

Je voudrais répondre à M. ROUYEYRE. Tout d'abord merci pour ce petit cours de droit.

Je voudrais simplement souligner que le Conseil Régional est à notre goût trop peu engagé au regard du nombre de jeunes qui pourtant habitent dans la ville centre.

En ce qui concerne l'îlot Lesieur des Bassins à Flot, en effet nous travaillons avec Le Levain. Nous les avons encore rencontrés il y a quelques jours avec Elizabeth TOUTON.

Je n'ai pas de date très précise à vous fournir à ce jour, mais les logements seront financés en PLAI.

M. LE MAIRE. -

Après ce débat je pense que tout le monde sera d'accord pour approuver la délibération 181.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

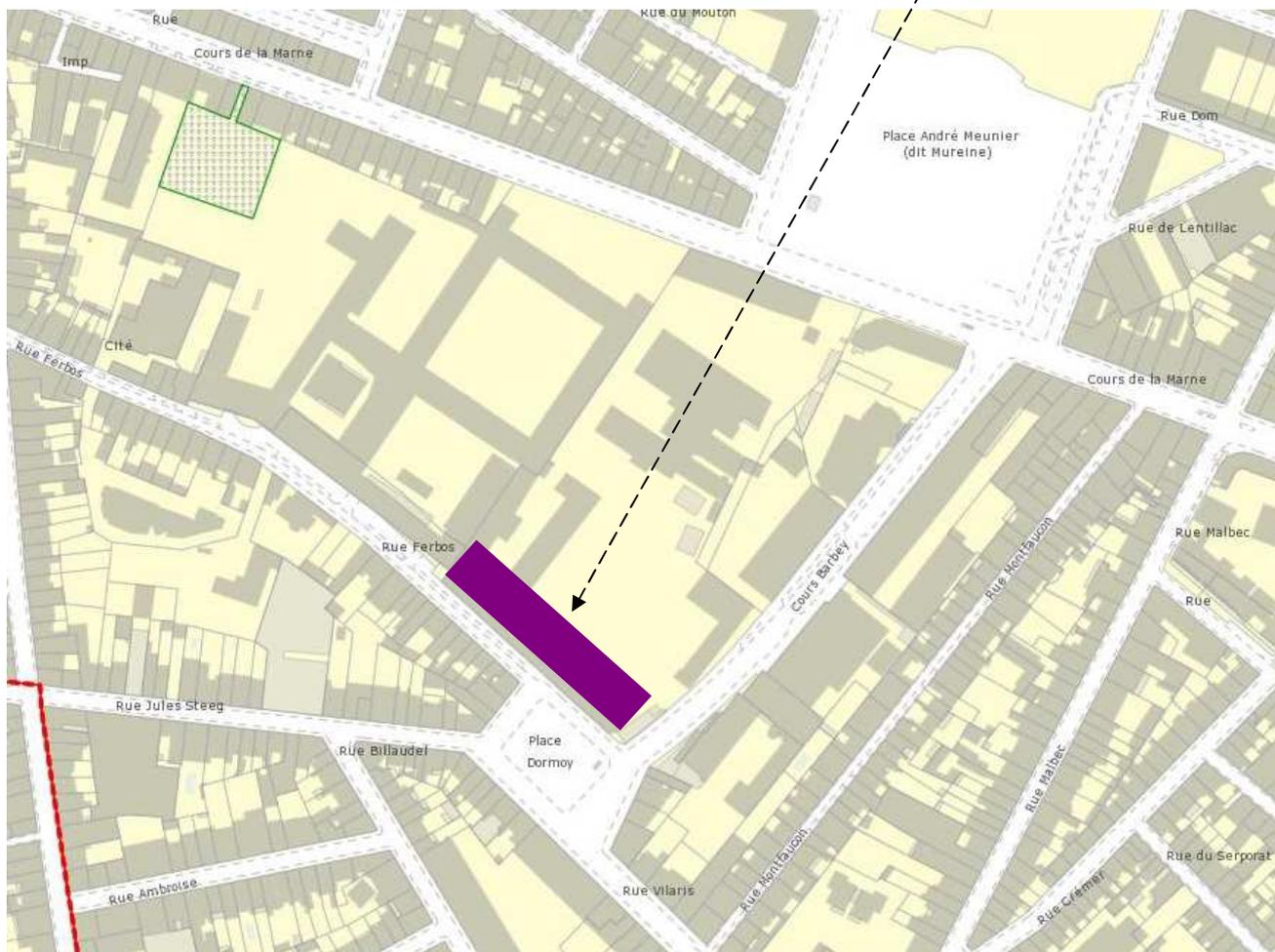
Elle est approuvée, je vous remercie.

Plan de situation



Programme :
64 logements en Foyer de Jeunes Travailleurs
115 logements étudiants
Bâtiment Ferbos
Site de Santé Navale

Opérateur : BMA
Quartier : Bordeaux Sud



D-2015/182
Programmation Ville Vie Vacances. Février et Pâques 2015.
Autorisation. Signature.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le programme Ville Vie Vacances (VJV) est un des plus anciens dispositifs national de la politique de la ville, co financé par l'Etat. Il a été mis en place dans les années 1980, sous l'appellation "anti été chaud" puis "opérations prévention été", afin de proposer aux jeunes des quartiers sensibles ne partant pas en vacances en raison de manque de moyens financiers une possibilité de partir. Les collectivités ont adhéré à cette démarche en finançant aussi ces projets. Initialement développé pendant les vacances d'été, ce dispositif s'est déployé sur l'ensemble des vacances scolaires.

Concernant la Ville de Bordeaux, ces financements complètent les subventions de l'Etat. La Ville soutient par ce dispositif les associations locales intervenant dans les quartiers, qui proposent des actions de prévention (chantiers éducatifs, séjours ou projets s'appuyant sur des activités sportives et culturelles) pendant les vacances scolaires.

Le dispositif repose donc sur un triple axe, temporel, social et territorial. La Ville de Bordeaux a fait le choix de séquencer l'appel à projet en trois périodes (février et Pâques / été / toussaint et Noël) pour permettre une démarche de ciblage auprès des publics les plus éloignés des structures et aux associations, de déployer un partenariat avec d'autres acteurs de terrain afin d'assurer un "aller vers" vers ces publics. Ce séquençage est plus adapté à cette dynamique. En effet, les actions sont proposées pendant les périodes de vacances scolaires et doivent concerner des jeunes repérés comme étant en difficulté et pour lesquels une action spécifique doit être proposée et imaginée.

Le dispositif VJV ne doit pas être réduit à de l'animation ouverte à tous ni considéré comme un complément de financement pour des actions d'animation quotidienne de structure. Les actions doivent permettre des actions éducatives et socialisantes, dans le cadre des loisirs des jeunes, qui contribuent à prévenir la délinquance. Elles doivent veiller à apporter des réponses aux problématiques d'incivilités dans les espaces ou lieux publics, des problèmes de comportements, de consommations à risques, de passage à l'acte violent, de primo délinquance, etc... Problématiques qui sont régulièrement soulevées dans le cadre des cellules de veille de quartier.

Les actions VJV doivent intégrer les jeunes dans les projets proposés; le contenu des projets doit ainsi détailler sur les objectifs préventifs à atteindre et les supports éducatifs envisagés.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'âge (11 à 18 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Pour cette première programmation, les actions proposées par les associations cibleraient près de 1000 jeunes âgés de 11 à 18 ans. 73 actions ont été proposées dont 18 chantiers éducatifs, 12 actions s'appuyant sur des activités culturelles, artistiques et 5 sur des activités sportives, 7 actions de prévention (citoyenneté, lutte contre les discriminations, insertion, secourisme) 5 séjours culturels et citoyens. Les accueils sorties journées sont aussi proposés

par les centres d'animation pour permettre des activités à la journée. Sur les territoires « politique de la ville » se sont près de 57 actions qui sont soutenues dans les quartiers.

Dans la continuité du diagnostic réalisé tant avec les partenaires dans les quartiers qu'avec les institutions concernées, et afin d'assurer la complémentarité et la cohérence des objectifs et des priorités liés au PACTE de cohésion sociale et territoriale particulièrement inscrite dans l'axe 5, le dispositif VVV doit permettre de soutenir des enjeux de prévention de la délinquance à l'échelle des territoires avec la mise en œuvre de projets qui mobilisent les financements spécifiques liés à la politique de la ville.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant 33 573 €
 - à signer tout document lié à la présente délibération.
- Saisir le corps de rapport

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE FRONT NATIONAL

MME SIARRI. -

Il s'agit d'un des programmes les plus anciens de la Politique de la Ville qui s'appelle Ville Vie Vacances, pour lequel nous passons des délibérations à trois reprises chaque année.

Je précise que c'est une politique extrêmement volontariste de la Ville car peu de communes de la Métropole cofinancent un dispositif qui est souvent financé exclusivement par l'Etat, mais auquel nous sommes extrêmement attachés.

En effet, il s'agit d'offrir des séances, des séjours pour des jeunes qui dans tous les quartiers peuvent rencontrer un certain nombre de difficultés, pour travailler avec eux sur les enjeux de prévention et en cela rejoindre l'axe 5 du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Il s'agit de jeunes âgés de 11 à 18 ans, des publics mixtes, avec une attention particulière en direction des jeunes filles. Systématiquement il y a un vrai travail.

J'en profite pour saluer les centres d'animation et les centres sociaux qui œuvrent pour que l'ensemble de ces actions puissent impliquer réellement ces jeunes dans leur mise en œuvre.

Il s'agit pour cette première programmation d'accompagner 1.000 jeunes autour de 73 actions, 18 chantiers éducatifs, 5 séjours culturels et citoyens.

Cela représente un montant de 33.773 euros.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, voici des crédits en complément des crédits d'Etat pour offrir des vacances, je cite le dossier « aux jeunes des quartiers sensibles qui n'ont pas de moyens financiers ». Certes.

Mais qu'en est-il des jeunes de familles aux revenus modestes qui n'habitent pas ces quartiers et qui ne font pas parler d'eux dans la rubrique souvent des faits divers, comme encore dernièrement sur le quartier des Aubiers ?

Bien sûr, nous avons là encore, comme dans tant et tant de dossiers, la lutte contre les discriminations, culpabilisantes pour nos concitoyens. Comme par hasard ceci concerne les quartiers du Grand Parc ou de Saint Michel.

Cette préférence nous semble, elle, discriminatoire et elle participe à ces actions destinées à acheter la paix civile, comme dans tant de quartiers dans notre pays.

En conséquence nous voterons contre ces opérations. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Comme d'habitude c'est une totale caricature. Ça ne concerne pas que les jeunes des quartiers en situation complexe. Ça ne concerne pas uniquement les vacances. Ce sont des dispositifs qui sont extrêmement variés, comme la participation à de menus travaux de réparation.

Je vous invite réellement à rencontrer les acteurs de terrain, à passer du temps avec eux. A vous renseigner vraiment sur les actions que vous critiquez systématiquement au Conseil. Je pense que ça leur fera très plaisir de vous rencontrer et que ça fera très plaisir à vos bons français et aux autres de voir que systématiquement vous rejetez des délibérations qui concernent l'ensemble des publics.

A chaque fois les décisions que vous prenez vont à l'inverse de ce que vous prônez.

Nous, on est très heureux de financer ce dispositif qui concerne tous les publics modestes et qui sont une vraie solution de prévention pour éviter que ces jeunes ne basculent et, précisément, viennent troubler l'ordre public.

Donc toutes vos décisions vont à l'encontre de ce que vous prétendez vouloir réaliser. C'est une caricature.

M. COLOMBIER. -

Vous ne me convaincrez pas et je ne vous convaincrAI pas.

M. LE MAIRE. -

Moi je suis convaincu que Mme SIARRI a raison.

Qui vote contre ? Le groupe Front National.

Nous poursuivons.

Opérateur	Projet	Montant Subvention Participation Ville
Bordeaux Maritime		
Centre d'animation Bacalan	accueil sortie journée février	400 €
	accueil sortie journée printemps	400 €
	chantiers éducatifs février	600 €
	chantiers éducatifs printemps	1 000 €
	forum laïcité, citoyenneté et vivre ensemble	600 €
Centre d'animation Le Lac	accueil sortie journée (février et printemps)	300 €
	chantiers éducatifs (février et printemps)	440 €
	sports et bien être	120 €
Centre d'animation Sarah Bernhardt	accueil sortie journée (février et printemps)	400 €
	séjours (février)	900 €
	chantiers éco citoyens (février)	400 €
	chantiers éco-citoyens (printemps)	400 €
TOTAL		5 960 €
Bastide Benauges		
Centre d'animation benauges	accueil sortie journée février	400 €
	accueil sortie journée Printemps	400 €
	projet prévention - secourisme (février et printemps)	380 €
	séjours découvertes	800 €
	chantier éducatif février	300 €
	chantier éducatif Printemps	300 €
Centre d'animation Bastide Queyries	accueil sortie journée (février)	300 €
	accueil sortie journée (Printemps)	300 €
	pratiques artistiques	100 €
	chantier éducatif (février et printemps)	400 €
Bastide Boxe	initiation boxe (printemps)	532 €
TOTAL		4 212 €
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public		
GP Intencité (centre social Grand Parc)	stage radio (février)	300 €
	du jeu théâtral à la représentation (printemps)	400 €
	accueil sortie journée (février et printemps)	800 €
	equi'action (printemps)	500 €
Centre d'animation Grand Parc	chantiers éducatifs (février et printemps)	600 €
	lutte contre les discriminations à travers un parcours citoyen d'éducation aux pratiques artistiques et culturelles	500 €
	accueil sortie journée février	350 €
	accueil sortie journée printemps	300 €
	lutte contre les discriminations à travers un parcours citoyen d'éducation aux pratiques artistiques et culturelles / séjours (suite projet lutte contre les discriminations (printemps)	600 €
Centre Social Bordeaux Nord	jeunesse en Nord printemps	1 000 €
Foyer Fraternel	séjour montagne février	800 €
	la différence sujet tabou ou porte d'entrée (théâtre) Printemps	500 €
TOTAL		6 650 €

Opérateur	Projet	Montant Subvention Participation Ville
Bordeaux Sud		
Centre d'animation Saint Michel	accueil sortie journée février	400 €
	lutte contre les discriminations	500 €
	chantiers éducatifs Printemps	800 €
	résidence artistique Printemps	775 €
	prévention Printemps (secourisme)	476 €
Astrolabe	esquisse ta voix	1 500 €
Centre d'animation Argonne	accueil sortie journée (février)	400 €
	accueil sortie journée (printemps)	400 €
	chantiers éducatifs (terrasse)	500 €
	séjours de rupture et chantiers	600 €
	projet arts plastiques	550 €
	éducation à l'image	300 €
	parade chorégraphique (carnaval)	250 €
	projet échange culturel Paris et Bordeaux	800 €
Centre d'animation Bordeaux sud	accueil sortie journée (février)	300 €
	accueil sortie journée (printemps)	300 €
	chantiers "réaménager par solidarité" (février)	300 €
	chantiers "réaménager par solidarité" (printemps)	300 €
TOTAL		9 451 €
Bordeaux Centre		
Centre d'animation Saint Pierre	séjours solidarité (printemps)	400 €
	chantiers citoyens février	800 €
	chantier éducatifs printemps	300 €
	accueil sortie journée février et printemps	500 €
TOTAL		2 000 €
Caudéran		
Centre d'animation Monséjour	accueil sortie journée (février et printemps)	400 €
	stages arts plastiques (février et printemps)	400 €
TOTAL		800 €
multi- sites		
surf insertion	cité en surf	1 800 €
APIS	vacances sportives (tournois stages, etc) février et printemps	1 700 €
Younus Académie	Les voyageurs du code (à l'année)	1 000 €
TOTAL		4 500 €
TOTAL GENERAL		33 573 €